



## CONSEIL COMMUNAL DE ROSSINIÈRE

*En préambule à la séance du Conseil communal et pour répondre à une demande du bureau, M. Antoine Martin, municipal, a organisé la venue d'une délégation du Groupement forestier du Pays-d'Enhaut.*

*MM. Frédéric Blum, directeur, Yolan Aubert, futur ex-garde-forestier du triage de Rossinière, Hugo Rey, ex-contremaître et garde-forestier en formation, ainsi que Maxime Pattaroni, inspecteur des forêts du 4<sup>e</sup> arrondissement (Riviera, Pays-d'Enhaut) se font donc un plaisir de présenter leur activité, tout particulièrement dans la commune.*

*Le 90 % des forêts de Rossinière sont dites de protection, protégeant les habitations et les infrastructures contre les chutes de pierres, les avalanches, voire les laves torrentielles. Les entretenir constitue une part importante des travaux effectués. Le nécessaire est fait pour éviter la propagation du bostryche, boosté par le réchauffement climatique ; les arbres présentant des dangers pour les routes, la voie de chemin de fer, les lignes électriques... sont coupés. Un entretien qui bénéficie en outre à d'autres services, tels la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR), pour ce qui est des routes cantonales ; la Direction générale de l'environnement (DGE), en ce qui concerne les cours d'eau ; le MOB ; Swissgrid et le Groupe E, quant aux lignes électriques.*

*C'est ainsi qu'en 2021 près de la gare de La Tine, des arbres, devenus trop grands et dangereux pour le train, ont été abattus, laissant place à une forêt aux arbres plus petits, aux zones buissonnantes. Il y a aussi eu la coupe de Bellegarde. Là-haut, de vénérables ancêtres mettaient des pierres en mouvement à chaque coup de vent, menaçant tant la route menant à Solosex et Ratevel que la route cantonale ou la ligne du MOB. Les arbres dangereux ont alors été enlevés. Certains d'entre eux, difficiles d'accès ont même dû être coupés, tronçon par tronçon, par l'équipe de la compagnie d'hélicoptère. Dans la forêt du Brochet également, plus loin que l'endroit où prend place la meule à charbon, de gros arbres ont été récoltés, car ils empêchaient la lumière d'arriver au sol et les graines de la forêt en devenir de pousser. Sous la pointe du Chevrier, enfin, la coupe s'est faite en plusieurs étapes. La quantité de bois déjà au sol, a été sortie à l'aide de l'hélicoptère ; d'autres plantes ont été coupées et des souches déplacées pour favoriser la biodiversité.*

*Concernant les coupes de l'an prochain, l'une est prévue à La Sauta, dans la partie la plus basse, le long de la voie de chemin de fer. Ce sera un traitement de lisière prenant en compte la sécurité du train et l'aménagement d'une lisière étagée. Il s'accompagnera d'une éclaircie visant une diversité des essences et des âges des arbres. Une autre, la grosse coupe de l'année prochaine, se fera au revers. Trois lignes de câble seront installées pour exploiter le massif des Traverses, traversé par le sentier pédestre. A noter que les futures tranchées, bien visibles depuis le village, ont été planifiées de manière à ne pas trop choquer le regard. Un peu plus de 2000 m<sup>3</sup> de bois seront descendus au Poyet.*

*Outre l'entretien et l'exploitation des forêts, le Groupement forestier œuvre à la conservation d'habitats et d'espèces, tels le tétras-lyre ou la gelinotte. Il a actuellement recensé sur la commune quelque trois cent huitante-deux arbres-habitats, arbres dédiés à vivre l'entier de leur cycle naturel et accueillant moult insectes, oiseaux et rongeurs. Sans oublier la réserve forestière de l'Hongrin ou l'îlot de sénescence de la Sauta, par exemple.*

*M. Yolan Aubert, garde-forestier du triage de Rossinière jusqu'à la fin du mois, sera remplacé fin 2023 par M. Hugo Rey, actuellement en formation à Lyss. L'intérim sera assuré par M. Frédéric Blum, secondé par un garde-forestier indépendant.*

## **Procès-verbal de la séance de Conseil communal du 4 octobre 2022**

M. Alexandre Mottier, président, accueille le syndic, la Municipalité, ainsi que les conseillères et conseillers.

1. Appel
2. Procès-verbal du 21 juin 2022
3. Correspondance et communications du bureau
4. Communications de la Municipalité
5. Préavis n° 4/2022 – Arrêté d'imposition 2023
7. Divers et propositions individuelles

Le président donne la parole à la secrétaire pour l'appel, qui fait état de la présence de vingt-cinq conseillers ; M<sup>mes</sup> Marie Gallot Lavallée, Valérie Richoz et Fabienne Ziörjen ainsi que MM. Alexandre Fivat et John Schopfer, sont excusés.

Le président constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

### **2. Procès-verbal du 21 juin 2022**

Le procès-verbal de la séance du 4 décembre 2021, reçu le 28 septembre par courrier électronique, est adopté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

### **3. Correspondance et communications du bureau**

Pour les besoins d'une enquête, des journalistes de Tamedia sont à la recherche des coordonnées de tous les membres des organes législatifs suisses, car ils aimeraient envoyer un questionnaire, anonyme d'ailleurs, à chacun d'eux. Ils nous ont contactés par mail. Le bureau propose que les conseillères et conseillers intéressés par une telle démarche s'annoncent auprès du président ou de la secrétaire.

### **4. Communications de la Municipalité**

M. Jean-Pierre Neff, syndic, accueille chacune et chacun au nom de la Municipalité. Il excuse M. Alain Karnstädt, absent car il a été opéré du genou.

Les trois employés communaux sont actuellement à l'assurance. M. Patrick Arderiu est à Notwil, au Centre suisse des paraplégiques ; il a le moral. M. Fabien Rancoule a glissé et passé un pied sous la tondeuse. Il a dû être opéré et sera à l'arrêt jusqu'en fin d'année. M. Christophe Nicolier vient de recommencer le travail à pourcentage réduit, après une opération. Tout a été organisé pour l'hiver, afin qu'il puisse se ménager et reprendre tranquillement. Une entreprise de nettoyage s'occupe de la conciergerie ; quant au déneigement, M. Emile Hämmerli, qui s'occupe de La Tine, fera des heures supplémentaires, ainsi que l'entreprise de Julien Martin.

Concernant le Plan d'affectation communal (PAcom), il est revenu du Canton. Les dernières mises à jour au niveau cantonal sont en cours. Avant la mise à l'enquête, il est prévu une présentation publique le 2 novembre, à 20 h à la Grande salle.

Ça bouge aussi du côté du projet du Centre d'Activité de Rossinière (CARoss), abritant la future centrale de production d'énergie au bois. Une séance d'information publique aura lieu le 9 novembre, à 20 h à la Grande salle, préalablement à la mise à l'enquête.

Au nom de M. Alain Karnstädt, municipal, notre syndic signale que les travaux sur la conduite d'eau ont commencé au village. Il fait alors remarquer qu'il est difficile d'anticiper les fragilités des vieux tuyaux qui lâchent parfois au moment où l'on s'y attend le moins, sous l'effet des vibrations provoquées par les machines de chantier. A La Tine, les travaux du pont Rose-Marie ont eux aussi débuté. Une passerelle piétonnière a été construite, afin de permettre aux piétons de passer.

Il donne ensuite lecture d'un courrier du Groupe E, en réponse à une demande de la Municipalité concernant le lac du Vernex. Il faut savoir que notre lac subit chaque année un alluvionnement d'environ 90 000 m<sup>3</sup> dont la moitié environ se dépose dans le lac, problématique suivie de près par l'entreprise électrique. Des études ont été menées afin de comprendre ce phénomène et comment le maîtriser à long terme. A l'heure actuelle, il n'existe malheureusement pas de solutions miracles et économiques. Des procédures de désensablement mécaniques, extrêmement onéreuses et complexes à mettre en place, sont possibles : pour regagner le volume utile du lac, les coûts estimés s'élèveraient à plusieurs dizaines de millions de francs. Des partenariats sont en cours avec l'EPFL pour développer des solutions innovantes, ainsi que des collaborations avec des experts d'EDF<sup>1</sup>, bénéficiant d'une expérience reconnue dans leur pays. Pour l'instant, la problématique est gérée selon différents axes d'intervention, l'objectif principal étant de faire transiter de manière naturelle le plus grand volume possible de sédiments, en optimisant l'exploitation du lac et gérant les crues au mieux. Lors d'apports suffisants, le turbinage par lac bas est privilégié, car il augmente les forces d'arrachement et l'évacuation des sédiments via les turbines. Ce qui, soit dit en passant, nous permettra de voir régulièrement le lac presque vide. Des purges sont également effectuées lors des épisodes de crues. Les périodes pour ce faire étant cependant limitées de juillet à octobre, pour des questions environnementales. A relever que cela ne suffit pas pour stopper l'alluvionnement et regagner du volume. La possibilité de mettre en place un dragage mécanique est en outre étudiée. Un essai pilote est ainsi planifié pour 2023, afin d'évacuer environ 50 000 m<sup>3</sup> de sédiments. Le Groupe E souligne enfin qu'à l'avenir, il souhaite maintenir dans le lac un stockage adapté à Rossinière, afin de garantir une production efficiente.

Pour terminer, M. Jean-Pierre Neff se fait l'écho du projet d'étude de fusion des communes de Rossinière et Château-d'Ex. Il rappelle qu'une séance d'information a eu lieu la semaine précédente à Rossinière et se tiendra le jeudi 6 octobre à Château-d'Ex. Il encourage toutes

---

<sup>1</sup> Electricité de France

les personnes intéressées à s'inscrire aux soirées participatives, organisées lundi 10 octobre à Rossinière et jeudi 13 octobre à Château-d'Œx.

Concernant les alpages, M. Antoine Martin signale que, durant l'été, des travaux de réfection ont été réalisés sur le toit des Plans Bochet. Environ un sixième du toit a été refait en couverture tavillon, réalisée par un artisan de la région, avec des tavillons issus des bois des forêts de la vallée. Le Fonds suisse pour le paysage (FSP) a alloué un subventionnement à hauteur de 15%.

### **5. Préavis n° 4/2022 – Arrêté d'imposition 2023**

La commission ad hoc, dans son rapport lu par M<sup>me</sup> Estelle Martin, 1<sup>er</sup> membre et rapporteure, souligne la clarté du préavis susmentionné : la proposition est de maintenir le taux d'imposition à 81 % pour 2023, afin de garantir l'équilibre financier de la Commune.

La commission propose donc d'accepter l'arrêté d'imposition 2023 tel que présenté.

Les membres présents acceptent à l'unanimité le préavis tel que présenté.

### **6. Divers et propositions individuelles**

Suite aux fortes pluies du week-end précédent, M. Fernand Dubuis revient à la charge concernant le goudronnage du chemin du Carroz. Il a en effet à nouveau constaté que l'eau ne s'écoule pas dans les grilles et interpelle la Municipalité, afin que le nécessaire soit fait pendant que les travaux sont encore sous garantie. M. Jean-Pierre Neff prend note de la demande et ajoute que le nécessaire sera fait.

Concernant le pont de la Frasse entre chez les Rossier et M. Richard Gétaz, M. Mikaël Geser se propose de montrer à la Municipalité ce qui, selon lui, le rend dangereux. M. Jean-Pierre Neff rappelle qu'il est sous contrôle régulier et répond que les travaux de remise en état sont prévus au prochain budget. Si besoin était pour des raisons de sécurité, il serait fermé.

Des problèmes d'alimentation en eau ont été constatés aux refuges de la Sauta et de Chevalets Derrière. M<sup>me</sup> Dorothee Ramel demande s'il est prévu d'intervenir afin d'améliorer les choses. M. le Syndic fait remarquer que ce sont des refuges forestiers (Chevalets Derrière ayant été construit à l'époque pour les bûcherons et la Sauta étant un ancien chalet d'alpage) et que le maximum est toujours fait pour maintenir ces lieux au mieux. Jusque-là, les travaux ont été prévus pour les employés, quand ils ont un peu moins à faire. Un jour viendra certainement où il faudra se demander ce qu'on en fait. Il évoque en outre l'époque où les chasseurs s'occupaient de les entretenir, en étant les principaux bénéficiaires. Il prend note de la demande, tout en faisant remarquer que des priorités doivent être mises. De gros investissements sont à venir, pour la mise en conformité du réseau d'eau communal, entre autres.

M. Marc Michault fait remarquer que le courrier du Groupe E est intéressant et demande s'il est possible de le faire figurer sur le site de la commune ou d'en recevoir une copie.

Il demande ensuite en quoi consiste la démarche participative proposée dans le cadre de l'étude de fusion des communes.

Concernant le courrier, M. Jean-Pierre Neff répond qu'il est tout à fait envisageable de le mettre sur le site. Quant à la démarche participative, organisée avec M. François Margot, elle a été voulue par le comité de pilotage. Son objectif est de donner l'opportunité à la population de s'exprimer : une fusion étant très émotionnelle, il est important pour lui de recueillir les réactions, les ressentis des citoyennes et citoyens. Trois thèmes touchant les gens ont été choisis, afin que les uns et les autres puissent se positionner. Il s'agit plus d'une récolte d'avis que d'une soirée de débat.

En tant que président de Rossinière Animation, M. Mikael Geser regrette que la rue piétonne ait été fermée à la hauteur du Grand Chalet en direction de la gare alors que l'exposition *le Roi des chats* n'était pas encore terminée. Si l'information avait été mieux transmise, l'œuvre aurait pu être déplacée et une signalétique mise en place. Concernant la fête du 1<sup>er</sup> Août enfin, il a trouvé dommage que le président du conseil, absent ce soir-là, ait été remplacé pour la lecture du pacte par la secrétaire du conseil, qu'il remercie par ailleurs. Il aurait trouvé plus adéquat que cette lecture soit faite par un ou une élue. Il émet le souhait qu'une prochaine fois, si le président ne pouvait être là, il se fasse remplacer par un ou une élue plutôt que par la secrétaire.

M. Alexandre Mottier répond que ses vacances étaient fixées avant qu'il n'accepte de reprendre la présidence. Personne au sein du bureau ne pouvant le remplacer, c'est après consultation du syndic que décision a été prise de déléguer la secrétaire pour faire la lecture du pacte. Pour l'an prochain, il a pris note de la date afin d'être présent.

M. Jean-Pierre Neff rappelle que, quand l'exposition s'est mise en route, la Municipalité avait signalé qu'il y aurait des travaux aux environs de la gare. Le sentier est resté ouvert tant que faire se pouvait. Il ajoute que, bien entendu, ils essaient toujours d'informer le plus vite et le mieux possible.

M<sup>me</sup> Dorothee Ramel demande s'il serait envisageable d'installer des poubelles pour crottes de chiens à La Tine, au vu de leur nombre croissant. M. Antoine Martin prend note de la demande.

La parole n'étant plus demandée, le président clos la séance. Il remercie les unes et les autres de leur présence et donne rendez-vous le 3 décembre pour le dernier conseil de l'année.

Le Président



A. Mottier



La Secrétaire



M. Buri